Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212200653-20260402-20260402017-DE

MAIRIE
DE
G O U D E L I N
22290

REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de GOUDELIN

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LE FAUCHEUR Laurent.

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent, SÉHAN Alain, LE MOAL Brigitte, ROUAULT Anne-Marie, GAUVAIN Michaël, TATON Bruno, MALLARGÉ Bernard, THOMAS Gwénaël, LEFEBVRE Nathalie, CORRIO Karine, DONZEL Cécile, BRIAND Julien, CAMUS CARIO Morgane, VINCENT Louis, MARQUIER Charles, LE FORESTIER Doriane, POLLET Guillaume, COLLIN Roxane, PARISCOAT Clémence.

Absent : /

Secrétaire de séance : SÉHAN Alain

DÉLIBÉRATION N°20260402-017

Date de convocation : 27 mars 2026

Objet : Election des membres du C.C.A.S.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, outre son Président, le Conseil d'administration comprend, pour le Centre Communal d'Action Sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil municipal.

Après avoir entendu cet exposé et élection, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- FIXE le nombre de membres du Conseil d'administration du C.C.A.S., à 6 membres élus par le Conseil municipal et 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles.

- PROCLAME Anne Marie ROUAULT, Alain SEHAN, Nathalie LEFEBVRE, Bernard MALLARGE, Doriane LE FORESTIER, Morgane CAMUS CARIO, membres élus du C.C.A.S.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Laurent LE FAUCHEUR